



- HDD- RDC - Boulevard de France 91012 Evry Cedex.
Tél. : 01 60 91 94 58 - Fax : 01 60 91 77 01 - cgt-cg91@cd-essonne.fr

Monsieur DUROVRAY
Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
Bd. de France
91012 EVRY CEDEX

Evry, le 29 novembre 2021

Objet : Préavis de grève pour le 7 décembre 2021

Monsieur le Président,

Le syndicat CGT du Conseil départemental de l'Essonne dépose un préavis de grève le 7 décembre 2021 de 00h à 24h pour les agents de la collectivité du secteur social et médico-social.

Nous vous avons interpellé le 11 mai par le biais d'un courrier signé par plus de 200 agents de la DGAS.

Ceux-ci constataient une dégradation continue de leurs conditions de travail : sous effectifs, moyens insuffisants pour accompagner les Essonnais, perte de sens au travail, surcharge de travail, épuisement professionnel, management autoritaire et manque de reconnaissance de l'institution tant organisationnel que financier.

Par courrier, le 26 juillet, monsieur LANGLET nous assurait que les conditions de travail et de sécurité des équipes font partie de ses préoccupations.

Toutefois, 6 mois plus tard force est de constater que les agents observent des conditions de travail inchangées voire dégradées.

Une des difficultés importantes du travail auprès de la population Essonnoise se cristallise autour d'un manque de moyens humains pour répondre à l'ensemble des besoins. Certains sites (notamment le TAD Est) déplorent une perte de postes constante, ce qui a eu un impact fort sur la qualité du service rendu aux Essonnais.

En raison de l'augmentation de la charge de travail notamment engendrée par ce manque de personnel qualifié, le sens premier du travail social est en train de se perdre, les collègues ont

de moins en moins le temps d'être auprès des personnes qu'elles/ils accompagnent. Elles/ils sont sommés d'aller toujours plus vite dans le traitement des situations. Ceci est nuisible à la mise en œuvre de leurs compétences et contraire à l'efficacité.

De plus, l'efficacité recherchée par le Conseil départemental n'est pas au rendez-vous. A travers les multiples procédures auxquelles ils doivent s'astreindre, il leur est demandé de faire entrer les accompagnements des personnes dans des cases, sans répondre véritablement au besoin ni à la problématique des personnes rencontrées. La question de la rentabilité quantitative posée par notre institution vient se heurter à l'éthique professionnelle des agents du CD91 et à la déontologie des travailleurs sociaux.

Plusieurs sites ont adressé des alertes par le biais du registre santé et condition de travail ou à travers des courriers à votre attention. La situation est plus que problématique pour un certain nombre d'agents. Les répercussions sur leur santé sont réelles mais cela ne semble pas être pris au sérieux par votre administration.

Nous vous rappelons une nouvelle fois vos obligations en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction Publique Territoriale (FPT), notamment l'application de la partie IV du code du Travail (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié). Celui-ci stipule qu'il appartient à l'employeur de veiller à la santé physique et mentale des agents sous sa responsabilité.

En l'absence de réponses satisfaisantes, les agents revendiquent toujours :

- Le remplacement rapide des postes vacants et découverts, par une politique réelle et visible des offres d'emplois afin de permettre aux équipes de remplir les missions de service public de manière satisfaisante et dans la continuité.
- L'attractivité salariale et de bonnes conditions de travail, qui favorisent la stabilité des agents en poste
- La titularisation des agents contractuels.
- Des recrutements pour faire face à l'augmentation régulière de la charge de travail en PMI, ASE, CDPS, APA, et en polyvalence de secteur. Il convient de garantir le travail de proximité (visites à domicile, consultations, permanences...).
- Un aménagement des missions pour les services ayant des postes dépourvus et une prime pour les services assurant les missions prioritaires en raison du manque d'effectifs.
- La reconnaissance de l'autonomie professionnelle nécessaire des travailleurs sociaux et le respect ainsi que de l'expertise médico-psycho-sociale qui prend en compte la singularité des situations. Nous exigeons des temps d'échanges entre professionnels pour réfléchir sur nos pratiques professionnelles afin qu'elles aient du sens. Nous exigeons le respect effectif du droit à la formation.
- La reconnaissance de la spécificité de chaque corps de métiers et le maintien de leur complémentarité nécessaire au bon fonctionnement d'un service,
- Un management bienveillant et soutenant le collectif de travail sur tous les sites. Nous exigeons l'arrêt immédiat et définitif de certaines méthodes de management autoritaires, infantilisantes et destructrices qui tendent malheureusement à se

généraliser au sein de certains services. L'atteinte à la dignité et à la santé des agents doit cesser. Un accompagnement hiérarchique de proximité éthique, responsable et respectueux est indispensable. Il doit favoriser la réflexion, être le porte-parole des équipes et des besoins du terrain et non le simple relais d'une politique du chiffre et d'exigences statistiques.

- Les objectifs attendus par notre hiérarchie dans le cadre des entretiens d'évaluation annuelle doivent être adaptés au contexte (postes découverts notamment).
- Une mise en adéquation du logiciel Sias avec les besoins de service (impression de l'imprimé unique, historisation des demandes accordées) et une sécurisation des données saisies ainsi que l'édition d'un guide interne validés par le DPO
- La mise en conformité avec l'obligation légale d'une pluridisciplinarité réelle et non virtuelle dans l'évaluation des informations préoccupantes
- L'arrêt de l'expérimentation sur la plateforme d'appel à la MDE de Viry-Châtillon qui a vocation à se généraliser sur tous les sites et qui représente un échec en raison notamment de la déperdition du public ! Ajouter une strate pour avoir accès au service social n'est pas une démarche de simplification.
- Le travail social est un métier en soi. Sa finalité n'est pas de remplacer ou suppléer des organismes comme Pôle Emploi, au gré des défaillances ou des évolutions des uns ou des autres.
- Nous revendiquons avec force le respect des valeurs du travail social qui exigent du temps, de la disponibilité, de l'autonomie, de l'éthique et de la confiance. Nous exigeons aussi un traitement humain des situations sans lequel nos professions perdent leur sens. Nous refusons la notion de « rentabilité » dans l'action sociale et les solutions au rabais. Nous exigeons du temps pour mettre en œuvre des accompagnements personnalisés qui respectent le rythme de la personne. Sans les pratiques cliniques, le travail social et médico-social n'est qu'administratif. Or, c'est la rencontre et la relation de confiance se construisant en direct qui, seules, permettent d'atteindre un changement dans la vie de l'utilisateur.
- Nous exigeons l'adaptation des moyens aux besoins des personnes et non l'inverse. Les dispositifs ne doivent être que des outils au service de l'accompagnement.

Nous rejoignons l'appel à la grève national signé par la fédération CGT des services publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la C.G.T. du C.D. 91
La secrétaire générale

Catherine THOUARD

